

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

En raison du risque incendie de forêt et dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) de la voie : **chemin de la Fraise, commune de Septèmes-les-Vallons**, la Métropole Aix Marseille Provence réalise des travaux forestiers en accord avec les articles L134-10 et R131-15 du Code Forestier et l'Arrêté Préfectoral 2014316-0054 du 12/11/2014, Arrêté relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt.

Hormis contraintes techniques et/ou administratives, **ces travaux se dérouleront à compter du « 07/02/2022 » et pourront durer jusqu'au « 07/03/2022 ».**

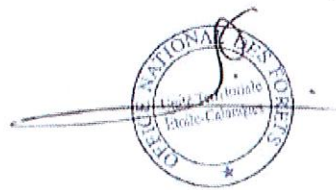
Selon l'article R131-15 du Code Forestier, **la Métropole Aix Marseille Provence porte à la connaissance du/des propriétaire(s) cités dans le tableau suivant, les travaux qui seront réalisés afin de recueillir, le cas échéant, leurs observations.** Ces travaux comprennent des opérations de débroussaillage, d'élagage et de dépressage/éclaircie des peuplements arborés.

Nom des propriétaires ou ayants droit ou occupants du fond	Données cadastrales, 2020	
	Section	Parcelle
M. DELANGLANDE JOSEPH	BC	01 ; 38
M. HAMMOUCHE MOHAMED	BH	07
M. MARTEL WILFRIED	BH	11
M. CADENEL JOSEPH	AN	75
MME. MASMEJEAN SYLVIE	BH	108
MME. NICOLAS GISELE	BD	01 ; 03 ; 04 ; 05
M. ROUX JEAN-MICHEL	BH	16
SOCIETE DE GESTION ET LOCATION DE ST JULIEN	BH	98

**OFFICE NATIONAL DES FORETS
UNITE TERRITORIALE ETOILE-CALANQUES
2800 ROUTE DE GEMENOS
LE GRAND LENCHE
13400 AUBAGNE**

Le(s) propriétaire(s) ont la possibilité de refuser l'accès à leur propriété. En cas de refus ou d'absence de réponse, les obligations de débroussaillage seront mises à la charge du propriétaire (article L131-12 du Code Forestier).

L'ASSISTANT TECHNIQUE



BENOIT GARDERE

Date d'affichage : ~~10/01/2022~~ ¹⁹ / 01 / 2022 + « Cachet de la Mairie »
Durée d'affichage : 10 jours
Pièce jointe : 1 plan de situation

